

**Motion de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, René Winet, Pierre Maudet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Terrasses: le juste prix».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2004)

*MOTION*

Considérant que de nombreux exploitants de terrasses de restaurants, victimes des nuisances engendrées par des travaux de voiries (par exemple: rue de Lausanne, rue du Môle, rond-point de Plainpalais, avenue du Mail, avenue Henri-Dunant, route des Acacias, etc.), ont souffert d'un manque à gagner incontestable et qu'ils ne devraient, par conséquent, pas payer le plein tarif sur les redevances d'exploitation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accorder un rabais sur la redevance (voire de la rembourser pour l'année en cours) aux exploitants de terrasses victimes des nuisances dues à des travaux à proximité de leur terrasse, cela au prorata des jours de chantier et de cas en cas à la satisfaction des deux parties.

Cette disposition devra être prise dans tous les cas où les travaux ont duré plus de trente jours, dès janvier 2004. Si la redevance a déjà été payée, le commerçant concerné par cette disposition se verra rembourser dans ces conditions.